

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1016^e séance, tenue le mardi 14 octobre 2008,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jacques Boucher, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Jean Dansereau (en remplacement de M. Pierre G. Lafleur); un membre nommé par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Hélène David, M. Richard Dumont, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Mountagha Sow; un observateur, M. Pierre Chenard.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau, M. Jean Rouleau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Nicole Dubreuil, M. Robert Prud'homme; un étudiant : M. Robert Martin; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres (dans la catégorie *membres nommés par le Conseil sur recommandation de l'Assemblée universitaire*, nommés par le Conseil lors de sa 542^e séance tenue le 6 octobre dernier) : M. Richard Dumont, directeur général de la Direction générale des bibliothèques; M. André Ferron, vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine; Mme Jane Jenson, vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures, et M. Jean-Pierre Blondin, vice-doyen aux études de premier cycle, de la Faculté des arts et des sciences. La Commission accueille également pour cette séance M. Jean Dansereau, professeur titulaire au Département de génie mécanique de l'École Polytechnique, pour les délibérations CE-1016-6.1 et 7.2.

CE-1016-1 ORDRE DU JOUR

CE-1016-1

Un point est ajouté, après le point 4; la numérotation des points suivants est décalée en conséquence. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 1014^e séance tenue le 10 juin 2008
 - 2.2. Procès-verbal de la 1015^e séance tenue le 24 septembre 2008 par consultation écrite
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - Élection d'un membre
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. École Polytechnique
 - Programme de Certificat en cyberenquête
 - Création de deux cours
7. Rapports de la Sous commission des études supérieures
 - 7.1. Faculté de médecine, Département d'ophtalmologie, et École d'optométrie
 - Création d'un programme de Ph.D. (Sciences de la vision)

- 7.2. École Polytechnique
Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'un microprogramme en ingénierie de la sécurité du travail
- 7.3. Sous-commission des études supérieures
 - Rapport d'activités 2007-2008
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1016-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX CE-1016-2

CE-1016-2.1 Procès-verbal de la 1014^e séance CE-1016-2.1

Les modifications suivantes sont demandées au procès-verbal mentionné. À la page 2, au dernier paragraphe de la page, à la troisième ligne, remplacer « accréditation » par « affectation ». À la page 4, au deuxième paragraphe, à la cinquième ligne, remplacer « environnements technologiques » par « environnements numériques »; à la sixième ligne, après « Bureau du *provost* », ajouter « et avec le BENA ». À la page 6, il est mentionné que l'information indiquée dans la dernière phrase de l'avant-dernier paragraphe sera vérifiée et que le procès-verbal sera corrigé en conséquence.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1014^e séance tenue le 10 juin 2008, tel que modifié.

CE-1016-2.2 Procès-verbal de la 1015^e séance CE-1016-2.2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1015^e séance tenue par consultation écrite le 24 septembre 2008, tel que présenté.

CE-1016-3 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CE-1016-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant des 1014^e et 1015^e séances; la secrétaire générale en donne lecture.

Relativement à la délibération CE-1014-7.5, sur les dispositions des règlements pédagogiques du programme de Baccalauréat de l'École Polytechnique, il est mentionné que le suivi relatif à la mise en forme juridique qui avait été demandée sera présenté lors d'une prochaine séance.

CE-1016-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1016-4

CE-1016-4.1 Résultats des admissions et inscriptions CE-1016-4.1

Le registraire présente des résultats relatifs aux admissions et inscriptions au trimestre d'automne 2008. Actuellement, les résultats relatifs aux inscriptions maintiennent l'équilibre observé au cours du processus. À la fin du mois de septembre, les données respectives des universités québécoises ont été partagées. On observe notamment que pour l'ensemble des universités, les résultats relatifs au trimestre d'automne 2008 apparaissent stables, présentant une légère augmentation, d'une proportion de 0,5 % du volume d'inscriptions. Comparativement,

l'Université de Montréal présente une augmentation d'une proportion de 0,8 %. Pour l'Université, des variations sont observées dans les résultats des inscriptions à temps complet dans les programmes de premier cycle, présentant une augmentation d'une proportion de 6 %, comparativement à une augmentation d'une proportion de 2 % pour l'ensemble des universités québécoises. Cette croissance est plus particulièrement observable dans les programmes non contingentés. Il importe de souligner les efforts réalisés par les unités dans les démarches de recrutement. En termes de crédits étudiants, l'augmentation observée pour les programmes de premier cycle correspond à une proportion de 1,1 % pour l'Université, comparativement à une proportion de 0,7 % pour l'ensemble des universités québécoises.

CE-1016-4.2 Comité institutionnel d'évaluation des programmes CE-1016-4.2

La vice-rectrice adjointe aux études présente des éléments d'information sur les travaux du Comité institutionnel d'évaluation des programmes. Le Comité se réunit à intervalles réguliers, en fonction du nombre de programmes pour lesquels une évaluation est présentée. Récemment, une présentation par la présidente de la Commission d'évaluation des projets de programmes—CEP de la CREPUQ a été tenue dans le cadre d'une réunion du Comité. La présentation de rapports d'évaluation en provenance de Facultés est prévue prochainement, notamment par la Faculté de droit. Il est prévu que le Comité présente un rapport à la Commission des études, en temps opportun.

CE-1016-4.3 Conseil des études de premier cycle CE-1016-4.3

La vice-rectrice adjointe aux études présente des éléments d'information sur les travaux du Conseil des études de premier cycle. Les travaux de cette instance ont été structurés selon deux sous-comités, l'un étudiant la problématique de la reconnaissance des acquis, et l'autre examinant des problématiques liées à la pédagogie; ce dernier sous-comité a récemment commencé une réflexion sur les outils d'évaluation développés en lien avec des critères d'admission aux programmes en sciences de la santé.

CE-1016-4.4 Études supérieures et postdoctorales CE-1016-4.4

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures signale deux événements tenus récemment en lien avec les études supérieures et postdoctorales. Le 1^{er} octobre dernier a eu lieu un événement intitulé *Tour d'horizon des études supérieures en santé*. Sept facultés ont participé à cette expérience pilote, qui a été définie à partir d'une formule appliquée par diverses universités. Notamment, on a constaté une grande mobilisation de la part des professeurs et chercheurs; environ 50 professeurs-chercheurs ont participé à cet événement. Le nombre d'étudiants ayant participé reste significatif, puisqu'environ 125 étudiants, sur un nombre escompté de 200, y ont participé. Un bilan sera effectué en collaboration avec les Facultés qui ont participé à cet événement, en vue de définir la formule qui sera la mieux appropriée; on souhaite également étendre cette activité à d'autres secteurs.

Par ailleurs, un colloque sur les études supérieures a eu lieu récemment, présentant, entre autres, les données des universités québécoises comparativement à celles des universités du G-13 sur les cheminements dans les programmes en recherche —incluant les problématiques du soutien aux études et de la persévérance. Un cahier spécial sera prochainement publié dans le journal *Forum*.

Mme Michèle Brochu reçoit favorablement l'information transmise. Se reportant à la délibération CE-1014-3 du procès-verbal de la 1014^e séance, sur un suivi relatif à une question portant sur les superviseurs et directeurs de thèses aux études supérieures, Mme Brochu mentionne qu'à la Faculté de médecine, des difficultés ont été observées dans le suivi du cheminement des étudiants gradués en raison de départs; elle demande si cette situation a également été observée

dans d'autres facultés. Mme Brochu s'informe de la possibilité d'uniformiser des pratiques qui seraient appliquées afin de corriger ces situations.

La vice-rectrice adjointe explique que les variations découlant de départs de professeurs ne peuvent être contrôlées préalablement. Des modalités sont appliquées afin d'assurer le suivi du cheminement des étudiants qui seraient touchés par une telle situation, et une procédure d'affectation est appliquée. Par ailleurs, un comité a récemment été mis en place en vue de définir prochainement une politique d'affectation; le travail est poursuivi en collaboration avec des facultés, dont la Faculté de médecine.

CE-1016-4.5 Cité du savoir CE-1016-4.5

M. Mountagha Sow présente une question sur des informations relatives au financement des projets de construction liés au projet de la Cité du savoir à Laval.

Le président observe que la question lui apparaît hors propos. Il mentionne que les ententes relatives à ce projet n'ont pas été finalisées, et que les crédits prévus restent maintenus.

CE-1016-5 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-1016-5
- Élection d'un membre au Comité des nominations

Le président signale que les membres ont reçu, en date du 15 août dernier, la lettre relative à un appel de suggestions de candidatures, en vue de l'élection d'un membre au Comité des nominations. À la suite de l'appel de candidatures, trois personnes ont été mises en candidature; l'une d'elles s'étant désistée, restent en candidature Mme Nicole Dubreuil et M. Jean Sirois. La Commission est donc invitée à procéder à l'élection d'un membre.

En regard de cette élection, la Commission, à l'unanimité, désigne la secrétaire générale et M. Alain Lacombe comme scrutateurs.

La Commission procède au scrutin, et élit M. Jean Sirois, par une majorité de 12 voix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

la Commission des études nomme M. Jean Sirois membre du Comité des nominations de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2012.

CE-1016-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYLE CE-1016-6

La vice-rectrice adjointe aux études présente le projet inscrit au point 6.1.

CE-1016-6.1 École Polytechnique CE-1016-6.1
Programme de Certificat en cyberenquête
- Création de deux cours

A-33/1016^e/637, 637.1

Le projet relatif à la création de deux cours pour le programme de Certificat en cyberenquête de l'École Polytechnique s'inscrit en lien avec la modification à la structure de ce programme, laquelle a été traitée par délégation de pouvoirs. Le projet propose la création des cours CY230 : *Psychopathologie de la cybercriminalité II* et CY240 : *Internet et la responsabilité civile*. Dans

le cadre de son étude de ce projet, la Sous-commission du premier cycle a, dans un premier temps, pris note de préoccupations sur la pertinence de développer des cours sur des contenus liées à la psychopathologie et à la responsabilité civile —considérant les objectifs de formation du programme et considérant les clientèles principalement concernées (professionnels sur le marché du travail)—, et sur le fait que les contenus et les niveaux de ces cours relevaient d'expertises reconnues de la Faculté des arts et des sciences (dont l'École de criminologie et le Département de psychologie) et de la Faculté de droit. Des vérifications additionnelles ont ainsi été demandées à la direction du Centre de formation continue de l'École, et ont comporté, notamment, des vérifications auprès de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de droit. Par la suite, à sa séance du 7 octobre, la Sous-commission a été informée du résultat de ces démarches. Considérant par ailleurs l'opportunité des cours proposés et les avis des Facultés consultées, la Sous-commission a convenu d'une recommandation d'approbation.

M. Jean Dansereau convient de l'accentuation des modalités de collaboration en regard de certains contenus de formation, qui a ressorti de ce dossier. Les démarches effectuées ont permis d'éclaircir cette problématique.

M. Gilles Trudeau mentionne que les démarches effectuées entre l'École et la Faculté de droit ont permis de mieux envisager les modalités de collaboration en vue de la mise en place de contenus juridiques et d'expertises dans des domaines spécifiques de formation.

M. Jean-Pierre Blondin convient des précisions qui ont été apportées par la Faculté des arts et des sciences en regard de ce dossier. Dans ce cas-ci, les contenus de formation ont été définis par l'École Polytechnique. Par ailleurs, le suivi effectué dans ce dossier a permis à la FAS et à l'École d'envisager d'accentuer les modalités de collaboration.

La vice-rectrice adjointe aux études mentionne que les démarches effectuées ont permis de mieux baliser les modalités de consultation qu'il s'avère nécessaire d'appliquer dans le cas de telles collaborations.

M. André Ferron convient de la nécessité de favoriser des collaborations dans le développement de contenus de formation, mais signale que ces démarches rencontrent souvent des difficultés au niveau de l'arrimage et de l'adaptation de ces cours aux spécificités de la formation ou du programme auxquels ces contenus sont intégrés. Il ajoute que la formule de financement par crédits étudiants ne facilite pas ces développements. Dans le cas de la Faculté de médecine, des solutions ont été définies en vue de partager entre deux départements le financement de certains cours. Des modalités ont également été définies pour les programmes d'études supérieures, en rattachant le financement à l'unité d'encadrement.

Mme Michèle Brochu convient de la problématique signalée par M. Ferron, et signale que celle-ci peut être rattachée à la question du suivi relatif aux chercheurs et aux chargés de cours.

Le président observe que le dossier présenté a permis d'identifier des balises en regard de collaborations interfacultaires ou interinstitutionnelles dans le développement de contenus de formation; ces questions pourront être étudiées par la Commission des études selon que celle-ci le souhaitera. Sur la question du financement des activités de formation, le président mentionne que des outils ont été développés afin de corriger les effets possibles de distorsions et afin d'assurer la haute qualité des cours donnés dans un contexte interfacultaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création des cours CY230 : *Psychopathologie de la cybercriminalité II* et CY240 : *Internet et la responsabilité civile*, dans le cadre du programme de Certificat en Cyberenquête, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1016^o/637.

CE-1016-7

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1016-7

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.3, assistée par le directeur de l'École d'optométrie et par le vice-doyen de la Faculté de médecine —pour le projet inscrit au point 7.1—, et par le représentant de l'École Polytechnique —pour le projet inscrit au point 7.2.

CE-1016-7.1

FACULTÉ DE MÉDECINE, DÉPARTEMENT D'OPHTALMOLOGIE, ET
ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE
- Création d'un programme de Ph.D. (Sciences de la vision)

CE-1016-7.1

A-33/1016^o/635

La création du programme de Ph.D. (Sciences de la vision) vise à favoriser la production de recherches novatrices dans des domaines reliés à l'œil, à l'optique physiologique ou ophtalmique et au cerveau visuel, selon des approches contemporaines. La création du programme permettra de structurer une formation adéquate dans ces champs de recherche, d'accentuer la visibilité de la recherche en sciences de la vision —domaine prioritaire en santé—, et de favoriser le recrutement aux plans national et international. La formation permettra aux diplômés du programme d'œuvrer tant en recherche fondamentale qu'en recherche clinique, ainsi qu'en enseignement aux cycles supérieurs, et en industrie. Le programme proposé constituera une offre de formation unique au Québec en sciences de la vision; le diplôme sera décerné conjointement par l'École d'optométrie et par le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Se reportant au document de présentation, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures présente l'historique du projet en regard de l'évolution de la recherche en sciences de la vision; la pertinence du projet proposé, notamment en regard de l'évolution des clientèles au Ph.D. et des expertises concernées; le contexte du projet en fonction du développement et du financement de la recherche, de l'évolution des expertises et du réseau d'expertises présent dans la région métropolitaine, de la qualité des étudiants et du développement de la formation. En plus de l'École d'optométrie et de la Faculté de médecine, ainsi que d'autres collaborations interfacultaires, le projet comportera également la collaboration de l'Institut Nazareth et Louis Braille et de l'Institut national de la recherche scientifique—INRS. Les objectifs et la structure du programme, ainsi que les dispositions réglementaires, sont décrits aux pages 18 à 26 du document de présentation, et aux tableaux A, B et C. On souligne la composition pluridisciplinaire du programme. Il est par ailleurs signalé que la teneur importante du document de présentation est liée à la transmission du projet à la CREPUQ.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, et ancien directeur de l'École d'optométrie, exprime sa grande satisfaction devant le projet proposé aujourd'hui à la Commission des études. Il félicite l'École et la Faculté d'avoir mené à terme ce projet important, notamment en raison de l'évolution des besoins de formation, de l'évolution de la discipline, de la présence d'une masse critique importante et du rayonnement de l'institution.

La Commission des études se joint au président pour féliciter l'École l'optométrie, la Faculté de médecine et la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour le travail réalisé en regard du programme proposé.

En réponse à une question sur les bourses qui seront offertes dans le cadre du fonds d'aide à la recherche pour les étudiants (page 23 du document de présentation), il est précisé que les bourses dites « de soutien » seront attribuées selon les besoins financiers mais également au mérite.

On prend note de corriger comme suit le titre de la délibération contenue dans la recommandation de la Sous-commission des études supérieures, soit : École d'optométrie et Faculté de médecine, Département d'ophtalmologie, de manière à identifier distinctement les deux unités académiques concernées par ce projet ; dans cette même page, dans la résolution de la Sous-commission, remplacer « École d'optométrie » par « de l'École d'optométrie ».

Le document de présentation sera corrigé comme suit : à la page 20, dans le dernier paragraphe, remplacer « 4 crédits minimum de cours à option » par « 3 crédits minimum de cours à option » (conformément à la structure du programme telle que décrite au tableau B du formulaire de présentation); à la page 25, au quatrième paragraphe, préciser la formulation de manière à indiquer que la référence à l'article 2.1 renvoie à la *Politique de l'Université de Montréal sur la propriété intellectuelle* (politique no 60.13).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Ph.D. (Sciences de la vision) à la Faculté de médecine (Département d'ophtalmologie) et à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/1016^e/635 corrigé.

CE-1016-7.2

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

CE-1016-7.2

Département de mathématiques et génie industriel

- Création d'un microprogramme en ingénierie de la sécurité du travail

A-33/1016^e/636

Le microprogramme en ingénierie de la sécurité du travail s'adresse aux ingénieurs en exercice qui souhaitent approfondir leurs connaissances ou en acquérir de nouvelles dans le domaine de leur formation initiale ou en vue de développer de nouveaux savoir-faire, en lien avec le domaine de la santé et de la sécurité du travail—SST. Le document de présentation décrit la problématique de l'application des principes de SST en regard de l'évolution de la conception, de la modification et de l'entretien des environnements de travail. Le microprogramme propose ainsi de situer l'acquisition des connaissances nécessaires en fonction des domaines du génie. Le microprogramme comporte 15 crédits dont 9 crédits de cycles supérieurs; la structure est décrite au tableau B.

En réponse à des questions, il est précisé que comparativement au programme de D.E.S.S. en santé et sécurité au travail, le microprogramme proposé porte davantage sur des aspects pratiques de la SST et s'adresse principalement à des professionnels en exercice. Sur la possibilité d'introduire des contenus liés au cadre institutionnel d'application de la SST (négociations, conventions collectives, plans, etc.), il est mentionné que ces contenus pourraient plutôt être structurés dans le cadre d'une autre offre de formation, alors que le microprogramme proposé porte sur des aspects très spécifiques de la SST, en lien avec les domaines du génie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme en ingénierie de la sécurité du travail au Département de mathématiques et génie industriel, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1016^e/636.

CE-1016-7.3

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1016-7.3

- Rapport d'activités 2007-2008

A-33/1016^e/634

Le rapport d'activités de la Sous-Commission des études supérieures présente les faits saillants de cette instance pour l'année 2007-2008. Deux corrections sont signalées, et seront apportées au document : à la page 2, le troisième projet indiqué dans la section *Faculté de médecine* relève du Département de pédiatrie (plutôt que du Département de médecine); à la page 3,

dans la section *Création d'options*, on doit prendre note que l'option « Conseil génétique » proposée dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences biomédicales) a été recommandée par la Sous-commission des études supérieures, mais que le projet transmis à la Commission des études a par la suite été retiré.

On signale l'intérêt de disposer de ce rapport d'activités. Un rapport similaire étant préparé pour d'autres instances relevant de la Commission des études, notamment la Sous-commission du premier cycle, il est indiqué qu'il est d'usage d'intégrer ces rapports aux Faits saillants de la Commission des études.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport d'activités de la Sous-commission des études supérieures pour l'année 2007-2008, conformément au document A-33/1016^e/634 corrigé.

CE-1016-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1016-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1016-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1016-9

La Commission convient de déplacer la prochaine séance, prévue au calendrier le 18 novembre, à la date du 25 novembre 2008, à 14 heures.

CE-1016-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1016-10

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté le 25 novembre 2008 – délibération CE-1017-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier